

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission permanente des pétitions chargée d'étudier

la pétition déposée par la famille Broquet Nançoz, av. des 4-Marronniers 18, 1400 Yverdon-les-Bains concernant la sécurité des enfants aux abords de l'école des 4-Marronniers.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 8 mai 2007 à la salle des conférences II de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Corinne Lachat, Madeleine Lechmann et de MM Jean-Louis Klaus, Stéphane Balet, Johann Gilliéron, Yvan Gindroz, Jean-David Chapuis, Bexhet Halimi et Jean-Louis Vial élu Président et rapporteur de la séance.

Etaient également présents MM Jean-Daniel Carrard, Municipal, Markus Bärtschi, chef URBAT et Daniel-André Morend, chef de service PAC, que nous remercions. Ils nous ont apporté toutes les informations nécessaires.

M. Jean-Louis Klaus, premier membre, rappelle la décision prise lors de la réunion interpartis de mai 2006 concernant l'alternance des présidences des commissions permanentes (cf PV de la réunion interpartis du mardi 16 mai 2006). Pour la commission des pétitions, c'est à la Droite qu'incombe la présidence pour les années 2006-2007 et 2007-2008. M. Jean-Louis Klaus remet donc sa charge de premier membre. M. Jean-Louis Vial est élu président de cette commission jusqu'en 2008. Il prend immédiatement sa charge.

Déposée par la famille Broquet Nançoz et forte de 52 signatures, la pétition datée au 6 décembre 2006 exprime l'inquiétude des habitants des 4-Marronniers vis-à-vis de la sécurité des enfants se rendant à l'école des 4-Marronniers. Les signataires demandent une étude du trafic afin de sécuriser davantage cette avenue. Ils proposent, comme solutions envisageables,

- un abaissement de la vitesse autorisée, voire la création d'une zone 30 km/h
- des modérateurs de vitesse
- une déviation des poids lourds par la rue Cordey
- la création de pistes cyclables

et dans une deuxième lettre datée au 25 mars 2007

- de rendre l'avenue des 4-Marronniers accessible uniquement aux bordiers
- d'en faire un sens unique
- de dévier les bus se rendant à l'HEIG par la rue Haldimand
- de déclasser la route

M. le Municipal Carrard rappelle que l'aménagement de cette rue ne s'est fait qu'après une longue procédure et que finalement ce sont les tribunaux qui ont tranché. L'aménagement actuel est le fruit d'un compromis et qu'il ne serait pas souhaitable de rouvrir l'ensemble du dossier. Par contre, il est toujours possible de prendre des mesures ponctuelles pour améliorer la sécurité. Pourtant les possibilités sont limitées :

30 km/h	Les 4-Marronniers ne sont pas un quartier résidentiel et l'avenue est une route de transit.
Modérateurs	Ils avaient été refusés par les tribunaux et ce refus avait été admis par l'Association de quartier.
Pistes cyclables	La route est trop étroite en raison des trottoirs des deux côtés.
Transfert Cordey	Qu'en diraient les résidents de cette rue ?
Ilots centraux	Dangereux pour les uns, nécessaires pour les autres... Ils sont le fruit d'un compromis.
Etude du trafic	Une telle étude peut être réalisée, mais qu'amènera-t-elle comme solution concrète si ce n'est un simple constat ?

Le problème majeur réside dans les abords de l'école des 4-Marronniers lorsque les parents déposent ou reprennent leurs enfants en stationnant n'importe où. Ce problème se rencontre partout ailleurs à proximité des écoles. La création d'un "Pedibus" pourrait représenter une bonne solution, mais elle dépend de la bonne volonté des parents.

Par ailleurs, la ville procède en ce moment à l'étude d'un projet d'agglomération avec 2007 comme délai d'aboutissement. Il serait donc souhaitable d'englober l'étude de cette avenue dans cette vision d'ensemble.

Conclusions :

Après avoir fait ce tour d'horizon des problèmes et de leurs éventuelles solutions, la commission a procédé à deux votes, le 2^e dépendant du 1^{er}.

Dans un premier vote, elle a refusé, par 8 voix et 1 abstention son classement pur et simple.

Dans un deuxième vote, à l'unanimité de ses membres, elle propose au Conseil communal de la renvoyer à la Municipalité en invitant cette dernière à l'intégrer au programme d'agglomération actuellement à l'étude.

Yverdon-les-Bains, le 9 mai 2007

Le Président de la commission des pétitions

Jean-Louis Vial